

Procès-verbal de la 60ème Assemblée générale de la société de développement Lausanne-Jorat

DATE : Jeudi 14 octobre 2021, à 19h00

LIEU : Ecole Hôtelière de Lausanne

PRÉSENTS : voir liste de présence

EXCUSÉS :

Mme la Conseillère Municipale Emilie MOESCHLER, Mme la Conseillère Municipale Natacha LITZISTORF, M. le Conseiller Municipal Pierre-Antoine HILDBRAND Mme Sophie CHANEL, directrice de Jorat Parc Naturel, Pierre-Henri LOUP, membre du comité, Benoît JOHNER, membre du comité

Christine et Olivier ETIENNE, Lutgart et Jean-Paul DEPRAZ, Marilyn et Alexandre REGAMEY, Jacqueline MAURER-MAYOR, Ursula et Alain BESSON, Dominique BOURGER et Pierre-André JAQUIER, Sylvie et Pierre MOREILLON, Claire DANG et Denis RYCHNER, Loan NGUYEN, présidente de l'association Sur le Pra, Sylviane AMAUDRUZ, Simone VITTOZ.

Tous membres

Avant de débiter cette assemblée, le président, Sylvain Lienhard remercie M. LAURENT et la Direction de L'Ecole Hôtelière pour leur accueil et la mise à disposition de cette salle, ainsi que pour l'agape qui suivra.

Il prie les membres d'excuser la société pour les couacs dans l'envoi de l'ordre du jour suite à une erreur dans le publipostage ce qui explique que certains ont reçu plusieurs fois la convocation. Il n'y a pas de remarque de l'assemblée à ce sujet.

Le président annonce l'exposé en seconde partie de M. Ared SCHNORKH, ingénieur auprès de l'agence spatiale européenne.

Au nom de la Société de développement Lausanne-Jorat, le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et fait les salutations d'usage.

Pas d'observation ou remarque concernant l'ordre du jour qui avait été envoyé par courrier aux membres.

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Ce procès-verbal a été mis à disposition sur notre site internet.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Discussion et approbation du rapport d'activité du comité

Au cours de cette période, votre comité s'est réuni 11 fois en séance plénière, avec le plus souvent la présence de l'ensemble de ses membres. Plusieurs autres séances ont été plus spécifiquement consacrées à la préparation des diverses fêtes et animations de nos villages.

Plusieurs membres ont accompagné le président ou ont été délégués pour assurer la représentation de notre société aux manifestations récréatives ou culturelles, aux assemblées de l'Union des sociétés de développement, ou aux rencontres officielles auxquelles nous étions invités.

Comme chaque année, votre comité s'est investi dans deux types d'activités :

L'animation de nos villages ;

L'intérêt pour les projets d'aménagement et de développement de nos quartiers.

Le président détaille quelques points qui ont tout particulièrement occupé la SDLJ cette année :

Circulation dans nos hameaux :

Plusieurs habitants de Montblesson nous ont approchés car ils déploraient l'augmentation du trafic dans leur région et plus particulièrement du trafic de transit. En effet, force est de constater que les habitants de la Broye, du canton de Fribourg et d'autres régions, traversent nos hameaux dans le but de rejoindre l'autoroute ou le centre-ville. Ce trafic est en forte augmentation, notamment depuis que les travaux ont débuté sur la route de Berne.

Nous avons approché nos autorités communales pour leur faire part de cette situation. Mme GERMOND, municipale en charge de cette problématique nous a reçu le 14 juillet dernier dans ses bureaux. Nous avons notamment mis l'accent sur l'augmentation du trafic de transit sur les axes nord-sud et ouest-est, soit la traversée de nos villages par la route du Jorat et la route de la Claie-aux-Moines.

Notre interlocutrice a été très réceptive face à nos critiques. Elle évoque 3 mesures pour diminuer le trafic :

- La pose de gendarmes couchés,
- Le remaniement des sens de circulation
- La création de zone 30 km/h.

Lors de la discussion, il est ressorti que la création de zone 30 serait la plus adaptée et la moins contraignante pour les riverains. La Municipale estime qu'il était envisageable de passer l'ensemble du hameau de Montblesson à 30 km/h, de prolonger la zone 30 du centre de VCLB jusqu'au camping et de créer également une zone de même type au Chalet-à-Gobet, sur la route de Cojonnex et le quartier de la Vuillette.

Concernant l'axe Claie-aux-Moines, Chalet à Gobet, la décision n'est pas du ressort de la commune et on nous a donc suggéré de faire une demande au canton afin que cet axe soit limité à 50 km/h depuis l'entrée du hameau de VCLB jusqu'à la sortie du Chalet-à-Gobet ce que nous avons fait. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Les services de Mme Germond vont étudier la faisabilité de ces modifications et elle nous reviendra d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine pour présenter un projet lors d'une séance publique.

Eclairage public :

La parole est donnée à Olivier Meylan

Il explique que certains lampadaires publics de nos quartiers ont été remplacés par de nouveaux modèles équipés d'éclairages économiques à LED.

Or, plusieurs habitants ont indiqué que ces nouveaux éclairages, bien que plus économiques, sont bien plus puissants qu'avant, et que dans certains endroits ils éblouissent le voisinage.

La SDLJ a donc écrit en mars de cette année à la direction des services industriels pour demander que nos quartiers puissent, en plus d'un éclairage économique, bénéficier d'un éclairage adaptatif intelligent, qui varie d'intensité en fonction de l'heure, de l'activité alentours et de la situation, ce qui existe déjà dans d'autres villes et d'autres pays.

Il semble en effet que nos quartiers seraient une zone idéale pour tester et développer cette nouvelle technologie d'éclairage intelligent de par sa faible densité, mais aussi de par la présence d'une faune sauvage bien plus importante qu'en ville, et qui est la première impactée par la pollution lumineuse.

La direction des services industriels a répondu par courrier en date du 29 avril.

Pour les éclairages mal réglés ou éblouissant, les SI précisent que les habitants concernés peuvent contacter le secrétariat des SI et qu'il sera étudié quelle solution y apporter.

Concernant notre demande d'éclairage intelligent, les SI indiquent que les nouveaux points lumineux installés sont pré-équipés pour permettre de réaliser des abaissements préprogrammés, ou être pilotés à distance par un système de télégestion. Ils précisent encore que chaque projet de remplacement de l'éclairage public est étudié au cas par cas et que nos quartiers seront traités de la même manière que les autres quartiers lausannois.

Nous pouvons en déduire, en lisant entre les lignes, qu'il n'y a pour l'instant pas de réflexion sur un éclairage intelligent à Lausanne et que notre argumentaire de protection de la faune n'a pas fait mouche.

Infrastructures :

La parole est donnée à Stéphane CATTI.

Infrastructures scolaires dans nos quartiers :

En 2021, nous avons écrit à la ville de Lausanne à 2 reprises pour évoquer la problématique des besoins accrus notamment en matière d'accueil parascolaire et préscolaire dans nos quartiers soit l'APEMS et les crèches.

En avril, un premier courrier signé conjointement avec Loan Nguyen, Présidente de l'association Sur le Pra (écoquartier Pra Roman) fut adressé à Mme de Kerchove, cheffe du service des écoles et du parascolaire, et au Municipal M. David Payot, directeur du dicastère de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

Une réponse nous a été adressée 2 mois plus tard par M. Payot expliquant que ses services étaient conscients de l'augmentation très importante des élèves dans notre établissement scolaire et que des solutions seraient mises en œuvre rapidement pour la rentrée d'août 2021, avec par exemple une solution d'accueil au Chalet-à-Gobet.

Nous avons donc pris acte de cette réponse mais avons demandé des explications complémentaires quant à l'accueil des enfants en âge préscolaire.

Nous avons de plus également demandé une fois encore si la grande salle de Vers-chez-les-Blanc aurait droit à une attention particulière cette année. Nous avons constaté que des travaux d'entretien urgents étaient en cours, quand bien-même nous n'en avons pas été informés.

PDCom et PACom :

La parole est donnée à Marisa Maurer Putallaz.

La ville de Lausanne a actuellement 2 gros projets en cours :

- Le Plan directeur communal – PDCom
- et le Plan d'affectation communal – PACom qui remplacera l'actuel Plan général d'affectation – PGA.

Le PDCom regroupe les intentions de la Ville pour gérer et développer le territoire communal. C'est un outil qui engage uniquement les autorités publiques (la Ville et le Canton), contrairement au PACom, qui est opposable aux tiers et donc auquel nous sommes tous soumis.

Les deux textes sont en révision actuellement et les intentions exprimées dans le PDCom forment le socle de la révision du PACom.

Le PDCom actuel date de 1996 et est révisé pour répondre aux nouveaux défis à relever pour les dix prochaines années.

Le plan général d'affectation (PGA) actuellement en vigueur date de 2006. Il fixe les règles en matière d'affectation, de constructibilité et d'utilisation du sol. Ces règles sont opposables au tiers donc à tout un chacun. Sa révision est engagée depuis 2018 pour être remplacé par le PACom. Une fois approuvé par le Canton, le PACom sera le nouvel outil règlementaire en matière d'urbanisme et de constructions pour les 15 prochaines années.

La révision porte autant sur le territoire urbain que sur les territoires forains mais dans 2 démarches distinctes.

En effet, l'entier du territoire urbain se trouve à l'intérieur du périmètre compact du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) autorisant notamment une forte densité (immeubles plusieurs étages, etc.) ce qui n'est pas le cas des territoires forains. En effet, en dehors du PALM et notamment depuis l'adoption de la LAT, la croissance démographique est fortement restreinte pour lutter contre le mitage du territoire. Dans les territoires forains hors PALM, la Ville de Lausanne présente des réserves de zones à bâtir trop importantes et elle doit réviser son Plan d'affectation communal.

La SDLJ suit avec attention l'évolution de ces projets. Elle a, par exemple, organisé et participé à une séance avec les collaborateurs communaux en charge du PACom. Elle a aussi été représentée

dans un groupe de réflexion réunissant la plupart des conseillers communaux des Râpes à l'initiative de M. Pierre Moreillon, habitant de Montblesson très actif sur cette question.

Où en est-on dans ce processus ?

PDCom (qui est la base des autres règlements)

Une commission du conseil communal étudie depuis ce printemps le projet de PDCom qui devra être approuvé par le plénum du législatif, au terme du travail de la commission ce qui devrait prendre encore de nombreux mois.

A ce stade, il n'est presque plus possible d'y apporter des modifications et il semble peu probable que le conseil fasse des changements significatifs.

PACom

Le plan est en cours de définition.

Le service de l'urbanisme de la ville de Lausanne travaille à l'établissement du plan d'affectation communal concernant les territoires forains. Un projet provisoire a déjà été soumis au canton à plusieurs reprises. Jusqu'ici, le canton a demandé des déclassements supplémentaires compte tenu de la situation de surdimensionnement de la zone à bâtir dans notre région, obligeant la Ville à revoir sa copie.

Le plan n'a donc pas encore trouvé sa forme définitive. La commune de Lausanne envisage de déposer le plan pour examen préalable auprès du canton au printemps 2022.

Une permanence pour les propriétaires concernés sera mise en place à ce moment-là afin de les informer en détail.

La mise à l'enquête publique du PACom devrait ensuite avoir lieu entre fin 2022 et début 2023. A ce stade de la procédure, la possibilité de s'opposer au PACom sera ouverte avec tous les stades de recours prévus par la loi ensuite.

Le planning initial prévoyait une entrée en vigueur en 2023, il semble clair aujourd'hui que ce délai ne pourra pas être tenu.

La SDLJ continuera bien entendu à suivre l'avancement de ces projets et à informer des éventuelles séances organisées par le service de l'urbanisme qui pilote ce projet ou d'autres démarches, par exemple à titre privé par des propriétaires concernés.

Sylvain Lienhard reprend la parole.

Manifestation de la jeunesse

La société de Jeunesse est toujours très active non seulement à Vers-chez-les-Blanc mais aussi dans le cadre des Jeunesses campagnardes vaudoises (FVJC). En 2014, elle avait organisé un giron à VCLB dont tout le monde se souvient et qui fut une grande réussite.

L'année prochaine, elle relèvera un nouveau défi puisqu'elle organisera le concours théâtral des FVJC qui se déroulera du 20 au 24 avril 2022.

Malheureusement, les infrastructures manquant dans nos hameaux, cette manifestation se déroulera à la salle des spectacles d'Epalinges. Notre société soutient pleinement nos jeunes dans cette nouvelle aventure.

Parc naturel du Jorat

La parole est donnée à Olivier Meylan.

Point de situation :

La création d'un parc naturel périurbain doit répondre à plusieurs critères édictés par l'office fédéral de l'environnement.

Comme l'exige le cadre légal, le parc est composé de deux zones. La zone centrale de 444 hectares vise à garantir «la libre évolution des processus naturels ». Elle reste accessible au public grâce à 37 km de chemins, mais il n'est pas autorisé de sortir de ces parcours balisés.

La deuxième zone, dite de transition, de 493 hectares, sert de tampon entre la zone centrale et le reste de la forêt, et son usage reste plus ou moins le même qu'aujourd'hui.

Suite au renoncement des communes voisines, l'entier des plus de 900 hectares du parc se retrouve maintenant uniquement sur territoire lausannois.

En mai de cette année, l'office fédéral de l'environnement a attribué le label « Parc d'importance nationale » au Parc naturel du Jorat, mais pour permettre la mise en place du projet définitif, un changement d'affectation du territoire est nécessaire. La procédure fait l'objet de recours au tribunal cantonal en ce moment et la décision devrait tomber au printemps 2022.

En parallèle à la procédure administrative, l'association qui gère le projet du parc a mis en place une démarche participative regroupant les utilisateurs de la forêt, comme par exemple les clubs de vélos, de footing ou de courses d'orientation, pour déterminer les futurs usages et les possibilités d'aménagement de la zone de transition. La SDLJ a également participé à cette démarche.

Un exemple concret du type de proposition attendues, est la mise en place depuis 2018, d'un parcours de trail balisé dans le secteur des Saugealles, à l'initiative du Footing Club Lausanne. D'autres propositions seront amenées par les différents clubs cette fin d'année.

Sylvain Lienhard reprend la parole.

ANIMATIONS

Comme l'année précédente, nos manifestations ont été dictées par les mesures prises par le Conseil Fédéral en lien avec la situation COVID. Cela nous a contraint à annuler certaines manifestations ou à en adapter d'autres.

Fête de la Raisinée édition 2020 :

Cette manifestation a pu avoir lieu, mais avec certaines restrictions. Nous avons profité de l'occasion pour nous déplacer afin d'être plus visibles. La tente et le chaudron ont été installés devant la grande salle. Cette édition a été réduite tant par sa durée que par le nombre de litres de Raisinée.

La fête a, malgré tout, été un succès, et ce même si une tempête de vent nous a obligés à démonter nos cantines au milieu de la nuit.

Fête de Noël : annulée.

1er avril :

Au vu de l'état de la grande salle de Vers-chez-les-Blanc et ne voyant pas nos autorités prendre des mesures pour la rénover, nous avons décidé de faire un 1er avril sur ce thème. Les mesures sanitaires nous interdisant de faire des rassemblements à ce moment-là, nous avons lancé l'idée d'une collecte de fonds en vue de la rénovation du bâtiment. En échange, les donateurs recevaient des verres avec le dessin de la grande salle.

Ce gag a bien marché. Tous les verres que nous avons produits pour l'occasion ont été vendus. Relevons qu'un lot de verres a été remis à la municipalité de Lausanne.

Le président relève qu'il ignore si notre action a eu de l'influence sur notre municipalité, mais 3 mois plus tard, les échafaudages étaient installés en vue de la rénovation de la grande salle.

Il précise encore que la commune est en train d'entreprendre une rénovation « légère » du bâtiment. En effet, la ferblanterie, le crépi des façades extérieures, la cuisine et le parquet seront refaits.

Fête des Râpes itinérante :

Là encore, les mesures sanitaires ne nous permettant pas de faire des rassemblements trop importants, le comité, aidé par la Jeunesse de Vers-chez-les-Blanc, a organisé une Fête des Râpes itinérante. Tout au long de la journée, nous nous sommes déplacés avec un char, tiré par un tracteur, dans tous les quartiers de nos hameaux. Boissons et nourriture ont été proposés lors de chacun de nos arrêts. Les échos reçus sont très positifs.

Fête nationale :

Le 31 juillet, la SDLJ a participé à la fête nationale, organisée principalement par l'amicale des sapeurs-pompiers de Vers-chez-les-Blanc. Malgré la pluie, plus de 500 personnes se sont

déplacées pour participer à cette manifestation. Le président remercie toutes les personnes présentes qui n'ont pas hésité à se mouiller pour l'occasion.

24 Heures de la Raisinée édition 2021 :

Il a été décidé de déplacer la fête sur la place, située en face du Café Populaire. Cette formule a permis d'être plus visible et sur un lieu plus emblématique, soit le centre de VCLB. Le vendredi matin déjà, quelques bénévoles se sont déplacés au pressoir de Corcelles-le-Jorat et sont revenus avec 680 litres de jus de pommes. La SDLJ est satisfaite de ce millésime et les gens sont venus en nombre, malgré l'obligation de présenter son certificat COVID. Relevons que nous avons vendu l'entier de la Raisinée produite.

Journal et réseaux sociaux

La parole est donnée à Lise Apothéloz Moser.

Elle indique que le [site Internet](#) et la page Facebook ont été mis à jour, renouvelés et sont régulièrement alimentés. Un compte Instagram a également été créé.

Elle encourage nos membres à s'abonner à nos publications mais aussi à nous faire part des manifestations de quartier ou d'autres informations que nous pourrions relayer.

Par ailleurs, notre journal « *La Feuille des Râpes* » vous informe régulièrement des manifestations qu'organise la SDLJ. Nous remercions nos rédacteurs ponctuels pour leurs articles toujours bienvenus. Là encore, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez publier un article portant sur un sujet concernant nos quartiers.

Enfin, il est également possible de publier une [annonce publicitaire](#) allant d'une page entière au format d'une carte de visite.

Liste des tarifs à disposition auprès de la société : contact@sdlj.ch

Point 3 : Présentation et approbation des comptes, rapport du caissier et des vérificateurs.

Rapport du trésorier Gilles Chevrier.

Il relève que la société a réussi à réduire nettement les coûts notamment de la fête des Râpes ce qui a permis d'équilibrer à nouveau les comptes.

Rapport de la vérificatrice des comptes

Mme Martine STAHEL, vérificatrice des comptes, lit son rapport indiquant que le contrôle effectué n'amène pas de remarque et que les comptes sont bien tenus. Elle demande d'accepter les comptes.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité de l'assemblée.

Point 4 : Admissions

Membre actif :

- M. et Mme Steve CORNU et Valérie NARBEL
- Mme Marie-Claire SAKIJHA
- M. et Mme Benoît MELLET et Christine MELLET
- M. et Mme Christophe HAENSSLER et Barbara BOLOMEY HAENSSLER
- Mme Brigitte FAVRE BAUDRAZ
- M. et Mme Jean GOUGET
- M. et Mme Albert VON BRAUN
- M. et Mme Vincent DARIOLI et Délphine DARIOLI-PIGNAT
- M. et Mme Luc BRASEY
- M. et Mme Gaëtan MONTIGNY
- M. et Mme Hélène PONCET
- M. et Mme Cheick KANE et Carole KANE
- M. Joël BONNY

Membre Passif :

Monsieur Alexandre BRÉLAZ, Crissier

Membre collectif :

- LocBus Sàrl Vers-chez-les-Blanc.
- L'Association Sur le Pra à Vers-chez-les-Blanc.

Les nouveaux membres sont admis par acclamation.

Démissions

- Maura CHEVALLEY et François CHEVALLEY
- Sylvain ROSSY
- Stojanka JELIC et Zoran JELIC
- André GILLIARD
- Marlène NARBEL
- Frédérique RODONDI et Nicolas RODONDI
- Eliane GUIRAUD
- Edith LÉGERET et Claude HORNUNG
- Myriam SCHMUTZ et William SCHMUTZ
- Catherine KUHNI-BAUDAT et Laurent KUHNI-BAUDAT
- Pierrette BARBEY et Roland BARBEY
- Suzanne TSHERIG
- Giuseppina MEYER

Jubilaires

A 60 ans de société :

- M. Pierre RAPAZ

A 50 ans de société :

- Le Centre de Recherche NESTLE

A 40 ans de société :

- M. Gaspard DE MARVAL

Ont 30 ans de société :

- Mme Lise DE PASQUALE
- M. et Mme Jean-François et Lise JOHNER
- M. et Mme Jean et Yvette MAUERHOFER
- M. et Mme Robert et Martine STAHEL

Ont 20 ans de société :

- M. et Mme André et Isabelle BAILLOT
- Mme Elsbeth CAVIN
- M. et Mme Henri et Marina DE HELLER
- M. Salvator MAS
- Mme Denise SEYDOUX

Membre d'honneur

Le comité propose à l'assemblée générale la désignation d'un nouveau membre d'honneur en la personne de M. Roger DESTRAZ.

Il a représenté notre société durant de nombreuses années comme membre, puis comme membre du comité et finalement il a présidé la société durant plus de 13 ans. Il a mené son

comité avec brio et en a fait une société dynamique et reconnue par nos autorités. L'assemblée, par acclamation, accepte cette nomination.

Le président Sylvain LIENHARD, remet une écharpe d'honneur à Roger DESTRAZ en lui précisant qu'il devra la porter lors de toutes nos prochaines manifestations !

Point 5 : Election du président, du comité et de la commission de vérification des comptes.

Election du président

La parole est donnée à Stéphane CATTI, vice-président.

Il annonce que l'actuel président, Sylvain LIENHARD souhaite poursuivre son mandat et se porte donc candidat à sa propre réélection.

L'assemblée élit à nouveau Sylvain LIENHARD à l'unanimité au poste de président de la société.










Election du comité

Avant de passer à cette élection, le président fait part de la démission de M. Pierre-Henri LOUP. Arrivé au comité pour remplacer une autre LOUP car son épouse, Marianne, présidait notre société. À son départ, Pierre-Henri a été élu au Comité pour représenter le hameau de Montheron. C'était il y a 14 ans.

Dévoué lors de toutes les manifestations, Pierre-Henri a en plus toujours su guider notre comité sur les meilleures façons de procéder avec nos autorités. En effet, son expérience politique, son implication dans diverses sociétés et sa connaissance des protocoles ont été précieux. Pierre-Henri n'ayant pu être présent, c'est son épouse, Marianne, qui reçoit le présent prévu pour lui, avec les remerciements du comité et de l'assemblée pour son dévouement durant ces 14 années.

Cette année, le comité était composé des membres suivants :

Mesdames et Messieurs

 Stéphane CATTI	Montblesson
 Gilles CHEVRIER	VCLB
 Marisa MAURER PUTALLAZ	VCLB
 Claude PENEVEYRE	VCLB
 Corinne RAY	Chalet-à-Gobet
 Benoît JOHNER	Chalet-à-Gobet
 Lise APOTHELOZ	Montblesson
 Olivier MEYLAN	Montblesson
 Pierre-Henri LOUP	Montheron

A l'exception de Pierre-Henri, toutes les personnes citées sont d'accord de se représenter pour une année. Notre comité serait composé de 9 personnes, alors que nous étions 10 jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes toujours à la recherche de personnes dévouées et intéressées par le bon développement de notre région et dans l'idéal une personne sur le hameau de Montheron. Le président demande si quelqu'un est intéressé dans la salle.

Cela ne semble pas être le cas et il propose donc l'élection en bloc de l'ensemble du comité par acclamation et l'assemblée applaudit.

Le président remercie les membres du comité pour leur engagement tout au long de l'année. Il remercie aussi les conjoint(e)s très souvent impliqués aussi. Il indique qu'il est très agréable de pouvoir compter sur une équipe compétente, dynamique, disponible et toujours dans la bonne humeur.

Election de la commission de vérification des comptes

Pour l'année dernière, la commission était composée de

Martine STAHEL, rapportrice

Jean-François LAURENT, vérificateur

Jean-François HOFFER, suppléant.

Mme Martine STAHEL, arrivant au terme de son mandat, doit être remplacée. M. Roland JAQUIER se propose spontanément.

L'assemblée accepte à l'unanimité la composition suivante de la commission de vérification des comptes pour l'année 2022 :

- ❖ Jean-François LAURENT, rapporteur
- ❖ Jean-François HOFFER, vérificateur
- ❖ Roland JAQUIER, suppléant.

Point 6 : Fixation de la cotisation annuelle

Les montants actuels des cotisations sont les suivants

Membre	:	20 CHF
Réduction pour couple	:	30 CHF
Société	:	80 CHF

A l'unanimité, l'assemblée accepte de ne pas les modifier.

Avant les derniers points de l'ordre du jour, le président remercie tous ceux venus nous aider durant l'année tels que :

- Les membres de du comité et leur conjoint qui font un immense job ;
- Tous les bénévoles qui sont venus nous donner un coup de main. ;
- Les personnes qui sont venues nous aider avec leur machine ou en nous prêtant du matériel ;
- Les personnes qui nous ont fait des desserts pour la fête nationale ou les 24 Heures de la Raisinée ;

Sans votre aide, notre société ne pourrait rien faire.

Point 7 : Discussion des questions d'intérêt général

1. Le président passe la parole à Jean-François CACHIN qui avait demandé à pouvoir s'exprimer. Il indique être le vice-président de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité du Grand Conseil. Dans ce cadre, il a demandé que son postulat soit transmis au conseil d'Etat afin d'obtenir un rapport sur la situation des pendulaires. (Suite aux déclarations de Mme Nuria Gorrite à la presse indiquant que le bassin de population pour un M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet était insuffisant).
Il rappelle également avoir demandé à la Municipalité de Lausanne d'intervenir auprès de la communauté tarifaire vaudoise MOBILIS pour que les arrêts des lignes 62, 64 et 45 et du LEB se trouvant sur territoire lausannois soient inclus dans la zone 12 afin que les habitants des quartiers forains ne subissent plus une différence de tarif avec autres habitants de la commune de Lausanne. Ce postulat n'a pas encore été traité.
2. Daniel CUENOUD revient sur la question de l'éclairage public et se dit surpris de la réponse reçue. Il a lui-même demandé à ce que l'éclairage public dans sa rue soit supprimé pour préserver la faune et aussi les insectes, très touchés par ces éclairages nocturnes. Il demande instamment au comité de reprendre contact avec les services de la commune à ce sujet car il trouve la réaction inacceptable. La SDLJ contactera à nouveau les SIL à ce sujet.
3. Claude FAVRAT indique qu'il existait un banc public à la hauteur de Chalet-à-Mathey sur le chemin entre Epalinges et Chalet-à-Gobet. Il a été supprimé probablement car trop ancien. Il demande s'il serait possible d'en remettre un. La SDLJ se renseignera.
4. Daniel CUENOUD demande si des analyses suite à la pollution aux dioxines ont été faites aux Râpes ou seulement sur le territoire urbain de la commune. La SDLJ se renseignera.

5. Christophe LAURENT, EHL Group Values Ambassador prend la parole pour souligner la bonne collaboration entre l'EHL et la SDLJ. Il nous informe que les étudiants sont revenus 3 semaines plus tôt pour le début du programme scolaire. Une plateforme d'information va être mise en place afin de proposer de l'entraide entre les étudiants et la population. Le thème choisi pour 2021 était la bienveillance. Le développement durable sera celui de 2022.

Point 8 : propositions individuelles

1. M. Pierre Moreillon de Montblesson, ne pouvant être présent, a transmis par écrit une proposition que nous vous soumettons. Il demande de faire adopter par l'assemblée une résolution, demandant à la Municipalité de mettre en place des mesures énergiques et rapides afin de faire cesser le trafic de transit routier indésirable dans nos hameaux. Le président rappelle que nous avons eu un entretien avec Mme Germond au mois de juillet cette année à ce sujet et que cette dernière nous a indiqué qu'un projet serait présenté à la population d'ici la fin de cette année voire le début 2022.

Vote :

- ◆ Pour : 17
- ◆ Contre : 5
- ◆ Abstention : 23

La résolution est acceptée et le comité se chargera donc de l'exécuter.

2. Guy Gaudard demande la parole.
Il remercie tout d'abord la SDLJ pour le travail accompli tout au long de l'année pour la population.
 - a. Il revient sur la question du trafic dans les zones foraines et rappelle que le conseil communal avait accepté des mesures d'accompagnement lors de l'annonce des travaux sur la route de Berne mais que rien n'a été fait.
 - b. Dans la question des terrains qui seront déclassés, il demande si quelqu'un a reçu un dédommagement et estime que les propriétaires devraient s'organiser pour l'obtenir.
 - c. Il signale que, selon son observation, la ville de Lausanne a mis la vitesse supérieure pour limiter le trafic automobile en ville notamment en supprimant les places de parc (Av. Gare par exemple) ou en créant des pistes cyclables.
 - d. Lausanne est une ville ambitieuse dit-il mais avec son corollaire difficile à vivre notamment pour les commerçants. Il cite notamment les travaux de rénovation du Grand-Pont avec sa fermeture durant plusieurs mois ; la construction du M3 et du tram avec déjà des travaux préparatoires pour changer et déplacer des canalisations par exemple. Les 10 prochaines années seront difficiles.
 - e. Il évoque l'affaire de la pollution aux dioxines et estime qu'on a laissé faire en sachant que c'était dangereux. Qu'en est-il des parcelles privées ? Des problèmes de santé peuvent-ils être associés à cette pollution ? Ce sera un gros sujet pour les responsables de la Ville dans les années à venir. Il suggère par ailleurs qu'un inventaire des parcelles polluées aux Râpes soit demandé.
3. P.-Y. Suter de Montblesson demande que pour la limitation du trafic des chicanes soient utilisées plutôt que des dos d'ânes et qu'une limitation de vitesse à 30km/h soit introduite. Le président confirme que nous avons demandé que les gendarmes couchés soient évités et qu'une zone 30 km/h soit mise en place lors de notre rencontre avec Mme Germond en juillet.
4. Martine Laurent indique que lors de la réfection de la route du Golf, des pistes cyclables marquées par de larges bandes rouges au sol avaient été annoncées mais qu'elles n'ont pas été réalisées. Pour quelle raison ? Stéphane Catti s'en souvient en effet mais il semble qu'après des essais ailleurs, ces bandes se soient avérées très glissantes et peu résistantes à l'usure raisons pour lesquelles elles ont été abandonnées.

La parole n'étant plus demandée, le président clos l'assemblée générale.

